

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2019 A 19 HEURES 30

Etaient présents : Roger DUSAUTOIR, Maire, Hervé BERTELOOT, Christophe BEYAERT, Chantal BUISSON, Jean-Luc COURBOT, Stéphane FREDERIC, Fabrice GUILBERT, Thérèse HOUSSIN, Sylvie LEFEBVRE, Marina LOBBEDEVY, Virginie SAINT-MACHIN, Didier SEIGRE et Claude VIEILLARD

Etaient absentes : Audrey CREVECOEUR, excusée, qui a donné pouvoir à M. FREDERIC
Marie-Laure FLANDRIN, excusée, qui a donné pouvoir à M. le Maire

Secrétaire élue : Virginie SAINT-MACHIN

Adoption du compte rendu de la réunion précédente

Adopté à l'unanimité des voix.

2019-36 – Eglise Saint Jean- Baptiste – Travaux de restauration clos et couvert – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020

Par délibération n° 2018-08 en date du 26 février 2018, il a été décidé d'initier les travaux de restauration du clos et couvert de l'Eglise Saint Jean-Baptiste.

A l'issue du diagnostic patrimonial établi par Mme T'KINT, architecte du patrimoine, le coût global de l'opération a été estimé à 954986 € H.T. avec des travaux répartis en 3 tranches : une tranche ferme concernant la réfection de la tour, une tranche optionnelle 1 celle de la nef et une tranche optionnelle 2 celle du chœur et de la sacristie.

Il est prévu de démarrer les travaux courant 2^{ème} trimestre 2020, la fin du chantier étant programmée au 2nd trimestre 2023.

M. le Maire apporte plusieurs précisions sur l'avancée du dossier :

- 2 réunions relatives notamment au financement de cette opération ont eu lieu en Mairie ces derniers jours :
 - le 4 décembre, MM VIEILLARD – COURBOT – BERTELOOT et lui-même ont rencontré M. BAUDRY, Trésorier Principal de SAINT-OMER, accompagné de Mme DURLIN,
 - le 9 décembre, c'est M. MASSEMIN, de la MDADT de LUMBRES qui est venu leur apporter des précisions quant au traitement de la demande de subvention adressée au Conseil Départemental qui devrait être examinée en février-mars 2020.

• En ce qui concerne la participation financière de la Région, il n'y a plus qu'une commission annuelle qui devrait statuer en septembre/octobre 2020 ; La commune peut néanmoins démarrer le chantier sous réserve de solliciter une autorisation préalable.

Les vitraux et les frais de publicité n'étant pas subventionnables au titre de la DETR, le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

- Dépenses : 898 402 € H.T.
- Subventions :
 - DETR (25 %) : 224 600 €
 - Département (16.04 %) : 144 122 €
 - Région (24.83 %) : 250 000 €
 - EPCI (11.13 %) : 100 000 €
- Autofinancement : 179 680 €
(dont une majeure partie par emprunt)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, approuve le plan de financement détaillé ci-dessus et décide de solliciter la participation financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020.

Voir par ailleurs s'il est possible d'obtenir un financement sur les fonds européen.

2019-36 – Budget 2019 – Travaux de réaménagement de la voirie communale – Délibération modificative pour transfert de crédits du compte 2315 au compte 2151

Lors de l'étude des travaux de voirie restant à programmer, le Conseil Municipal avait initialement envisagé de scinder l'opération à inscrire en 2019 en 2 tranches : la réfection de l'Impasse de la Houlle en tranche ferme, celle de la rue d'Hellebroucq en tranche optionnelle avec possibilité de la faire réaliser sur le 1er trimestre 2020.

Les crédits relatifs à ce programme avaient donc été inscrits au compte 2315.

Or, il s'avère qu'il a finalement été décidé de réaliser l'ensemble des travaux sur l'exercice 2019.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de procéder au transfert d'une somme de 80 000 € du compte 2315 au compte 2151 afin de pouvoir régler la facture correspondante.

A l'unanimité des voix, un avis favorable est émis et le transfert de crédits proposé ci-dessus est validé.

Concernant ces travaux, M. COURBOT précise qu'ils devraient être achevés en fin de semaine. Il reste des points à revoir notamment Impasse de la Houille où M. SEIGRE a constaté, la veille de la réunion de chantier, que l'eau stagnait sur une portion de la voie.

VEOLIA doit intervenir pour remettre à niveau des tampons d'assainissement mais ce ne sera pas avant début 2020.

Questions diverses

A l'unanimité des voix, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour l'examen des questions suivantes :

- a) Signalisation routière : accord est donné pour ajouter un panneau « sauf desserte locale » sous le panneau « 10 T » implanté rue du Warland avant le pont ;
- b) Baby-gym : M. THULLIEZ a rencontré M. le Maire car il souhaiterait mettre en place cette activité le samedi après-midi. La salle étant souvent occupée, il propose, après avoir recueilli l'aval de M. BEZEGHER, Directeur, de donner ses cours dans le hall de l'école. Le Conseil Municipal émet un avis favorable sous réserve de vérifier auprès de M. MATTA, assureur, que cela ne pose pas de problème ;
- c) Participation communale au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional : cette question a été évoquée lors de la dernière réunion de Conseil. Depuis le PNR a adressé un courrier en Mairie précisant que le montant de la cotisation due au titre de l'année 2020 s'élèverait à 1 734.45 €. Pour l'instant, seule la commune de ZOUAFQUES a fait part de sa volonté de quitter le PNR mais renseignements pris auprès de la CAPSO ce n'est pas possible dans la mesure où c'est la CAPSO qui adhère en lieu et place des communes.
Qui plus est, HOULLE a besoin de l'aide du Parc notamment en ce qui concerne l'entretien des berges de « La Houille » ;
- d) Sortie « jeunes » : programmée le 15 décembre 2019, elle a été annulée faute de participants. M. BERTELOOT a contacté les 5 familles dont les enfants étaient inscrits et il leur sera remis un ticket de cinéma par enfant + un ticket « accompagnant » pour la séance de leur choix.
Pour 2020, l'idée a été émise d'organiser un spectacle dans la commune ;
- e) Bulletin municipal : en cours d'élaboration par M. COURBOT, Mmes CREVECOEUR et SAINT-MACHIN ;
- f) Mutualisation - Groupement de commandes pour l'achat et la maintenance des défibrillateurs : M. FREDERIC, Conseiller Municipal siégeant à la CAO, informe ses collègues qu'à l'issue de l'ouverture des plis, le marché a été déclaré sans suite, les entreprises ayant répondu n'étant pas en mesure de s'engager pour la maintenance des 10 modèles de défibrillateurs déjà détenus par les communes. Un nouvel appel d'offres va être lancé.
- g) Personnel communal : de nouvelles candidatures pour le poste d'adjoint administratif ont été reçues en Mairie. L'une d'entre elles a retenu l'attention de M. le Maire. Un rendez-vous a été fixé en Mairie ce jeudi 12 ;
- h) Finances communales : M. BERTELOOT souligne les principaux points du relevé de conclusions présenté par M. BAUDRY, Trésorier Principal, lors de sa venue en Mairie le 4 décembre dernier ;
- i) Entretien des fossés : M. COURBOT déplore que le fossé collecteur (entre la rue de la Basse Boulogne et la route de Watten), qui a été exceptionnellement nettoyé en début d'année par les Wateringues, soit de nouveau encombré par la végétation faute d'entretien par les propriétaires des parcelles qu'il traverse ;
- j) ALSH : en recherche d'un(e) nouveau(elle) directeur(trice) pour 2020 ;
- k) Projet SEVE : la 3^{ème} tranche va démarrer la semaine prochaine, la 4^{ème} et dernière tranche étant programmée en janvier 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.